

**Conseil de Communauté**

Publié le : 10/02/2026

Séance du jeudi 29 janvier 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 20h38.

Etaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°6), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n°6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°28), M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°18 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°6), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°6), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°29 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°6), **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** Mme Florence NUNNINGER-PARIZOT (suppléante), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°6), **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°35 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°6), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pouilly-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilly-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Dominique LHOMME (suppléant), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°5 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieille :** M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Gilbert GAVIGNET

Procurations de vote : **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à Mme Anne BENEDETTO, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°27 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, Mme Valérie HALLER à Mme Claudine CAULET, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°19), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoit CYPRIANI, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY, Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Gilles SPICHER à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°30), Mme Christine WERTHE à M. Pierre-Charles HENRY, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, **Pirey :** M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Benoît VUILLEMIN à Mme BARTHELET (à compter de la question n°6), **Torpes :** M. Denis JACQUIN à M. Franck LAIDIE

Délibération n°2026/2026.00030

Rapport n°19 - Convention des Entreprises pour le Climat - Feuille de route Grand Besançon Métropole

Convention des Entreprises pour le Climat - Feuille de route Grand Besançon Métropole

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	17/12/2025	Favorable
Commission n°4	18/12/2025	Favorable
Bureau	15/01/2026	Favorable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

La CEC (Convention des Entreprises pour le Climat) est un mouvement national qui accompagne les entreprises et les collectivités dans leur transition écologique, les amenant à intégrer les enjeux climatiques et environnementaux dans leurs modèles économiques et organisationnels.

Grand Besançon Métropole a participé à la session 2025 conduite en Bourgogne-Franche-Comté. Arrivant au terme du parcours, il est proposé l'approbation de la feuille de route, travaillée depuis mars 2025, afin d'inscrire ses principes dans les orientations de la collectivité.

1. Contexte

Face à l'urgence écologique et à la nécessité de transformer en profondeur notre modèle socio-économique, les initiatives impliquant les décideurs économiques se multiplient. C'est dans ce contexte que la CEC (Convention des Entreprises pour le Climat) a vu le jour en 2020, avec l'objectif de faire converger transition écologique et économique.

La CEC Bourgogne-Franche-Comté (CEC BFC), déclinaison régionale de cette démarche, propose un parcours structuré, de la prise de conscience à l'identification d'actions, à destination des décideurs du territoire (entreprises, associations, collectivités publiques). En s'appuyant sur des apports scientifiques, des échanges entre pairs et des ateliers de co-construction, elle vise à accompagner ses membres vers un modèle économique « régénératif » tel que définit plus bas, respectueux des limites planétaires et créateur d'impacts positifs à horizon 2030.

L'économie régénérative se définit comme l'alternative à des modèles productifs fondés sur l'extraction de ressources et qui génèrent des impacts environnementaux négatifs. Elle constitue un projet de souveraineté et de compétitivité d'un territoire, en visant à la fois à :

- **Préserver l'habitabilité du territoire et les ressources socles de son développement économique** : sols, eau, forêts...
- **Assurer la robustesse des modèles économiques des entreprises dans un contexte d'incertitude croissante** : anticipation des ruptures, sécurisation des approvisionnements, réduction de la dépense aux énergies fossiles, intégration des risques environnementaux et sociaux dans la stratégie des entreprises ;
- **Renforcer la qualité de l'emploi, les compétences et la relocalisation de la valeur.**

L'économie régénérative est en ce sens cohérente avec plusieurs orientations et trajectoires définies par Grand Besançon Métropole, et notamment :

- Le projet de territoire de GBM,
- Son Plan Climat Air Energie Territorial 2024-2029 (notamment l'axe 4 – « Mieux produire »),
- Sa stratégie d'accueil des activités économiques adoptée en juin 2025 et ses actions en matière d'animation des ZAE,
- Son Club Climat, créé en 2019, réunissant près de 120 membres répartis dans quatre collèges (collectivités ; entreprises ; institutionnels et têtes de réseaux ; associations) et poursuivant l'objectif de coopérer en faveur de la transformation écologique du territoire.

La CEC est soutenue par de nombreux partenaires institutionnels : la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), l'Ademe, les chambres consulaires, etc... Plusieurs centaines d'entreprises, de toutes tailles, se sont engagées dans cette démarche avec des résultats significatifs, accessibles à tous dans le cadre d'un baromètre mis à jour annuellement. Le résultat de leurs travaux, sous forme de « feuilles de routes à visée régénératives » individuelles pour chaque organisation participante, est disponible publiquement sur le site de la CEC.

Après une première édition en 2023-2024 qui a vu une mobilisation importante d'entreprises du Grand Besançon, une deuxième session s'est déroulée en 2025, à laquelle la collectivité a participé (délibération du Conseil Communautaire du 22 mai 2025), avec une double intention :

- Renforcer le dialogue entre la collectivité et les acteurs socio-économiques du territoire autour des enjeux de transition écologique et de décarbonation,
- Contribuer à faire évoluer l'offre territoriale d'accompagnement de ces acteurs, pour leur permettre d'intégrer les principes de l'économie régénérative.

2. L'adoption d'une feuille de route

La CEC se déroule selon un modèle commun à tous les parcours, nationaux, régionaux et thématiques afin :

- De partager un état objectivé de la situation économique nationale et internationale et les risques pesant sur celle-ci ;
- De démontrer à travers des exemples que la régénération est un levier de performance de l'entreprise et non une contrainte ;
- De proposer un parcours permettant à chaque participant d'adopter un cap à 10 ans pour la structure, assortie d'une feuille de route crédible pour sa mise en œuvre.

En tant que participant, Grand Besançon Métropole a donc été invité à travailler sur son propre cap à 10 ans et à élaborer sa feuille de route. Ces deux éléments se fondent sur la double conviction de la responsabilité de la collectivité dans le maintien de l'habitabilité de son territoire, à travers ses différentes compétences de planification (PCAET...) et dans le soutien qu'elle est en capacité d'apporter, avec d'autres acteurs institutionnels, aux acteurs socio-économiques dans leur évolution.

Aussi le cap à 10 ans de la collectivité se fonde sur l'idée qu'à terme, chaque acteur socio-économique du territoire peut s'appuyer, encore davantage qu'aujourd'hui, sur un écosystème d'accompagnement auquel la collectivité prend part pour définir sa propre trajectoire économique, compatible et contributrice avec la trajectoire écologique du territoire inscrite dans les plans et schémas de la collectivité.

Pour y parvenir, **6 leviers** ont été identifiés et sont détaillés en annexe :

- **Levier n°1 : Faciliter les coopérations** entre les structures de l'accompagnement des acteurs socio-économiques (Région, Ademe, AER, chambres consulaires, Pôle Energie, CEC BFC ...) afin de définir une offre de services commune pour les amener dans une trajectoire régénérative.
- **Levier n°2 : Construire des parcours** permettant d'accompagner un maximum d'acteurs socio-économiques vers des trajectoires régénératives. Il s'agira tout à la fois de formaliser collectivement des parcours par type d'acteurs et, s'agissant plus particulièrement du rôle de GBM, de proposer un outil d'autodiagnostic, de mobiliser ses compétences (achat public, eau, déchets, foncier, mobilités, EnR...) et d'animer un réseau d'ambassadeurs composé d'acteurs socio-économiques engagés dans la CEC.
- **Levier n°3 : Intégrer les principes du régénératif** dans les différents plans et schémas définis par Grand Besançon Métropole afin de renforcer les liens entre les enjeux économiques et écologiques.
- **Levier n°4 : Conclure avec les acteurs socio-économiques volontaires des contrats d'engagement** qui formalisent à la fois leur contribution aux objectifs de transformation

écologique et économique du territoire, et les modalités d'accompagnement que la collectivité peut leur apporter pour atteindre ces objectifs.

- Levier n°5 : **Susciter et renforcer les collaborations et les dynamiques de coopération avec des acteurs publics comme privés**, afin de déployer des solutions aux échelles géographiques pertinentes, y compris supra-communautaires pour gérer des problématiques, qu'elles soient économiques ou écologiques.
- Levier n°6 : **Associer de façon accrue les acteurs socio-économiques** au suivi de la feuille de route régénérative du territoire, notamment dans le cadre du Club Climat, doit permettre de rapprocher encore davantage les sphères publiques et privées pour garantir la résilience économique et écologique de GBM.

Ces différents leviers s'inscrivent dans des cadres et orientations majoritairement existants, visant à concilier un développement économique durable, compétitif et ancré dans son territoire. Leur opérationnalité nécessitera une traduction concrète dans les documents cadres de la collectivité.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le projet de feuille de route présenté en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

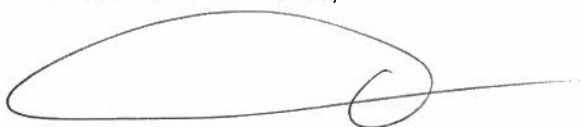
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Gilbert GAVIGNET
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PARCOURS

CEC BFC 25

ETAT

EN COURS

ORGANISATION

Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Support méthode FDR

[FDR] Deck Feuille de route CEC – PUBLIC

QUESTION GENERATIVE

Et si nous devenions un territoire régénératif par notre transformation interne et celle des acteurs socio-économiques du territoire ?

CAP A 10 ANS

Dans 10 ans, chaque acteur socio-économique du Grand Besançon peut s'appuyer sur un écosystème d'accompagnement, auquel la collectivité prend part, pour définir sa trajectoire régénérative tout en contribuant à la trajectoire régénérative du territoire.

LEVIER DE REDIRECTION 1

Faciliter les coopérations entre les principales structures de l'accompagnement des acteurs socio-économiques (Région, Ademe, AER, consulaires, Pôle Energie, CEC BFC...)

Ce levier concerne :

sélectionnez jusqu'à 3 mots clés ci-dessous :

3. Ecosystème

3. Territoire

3. Coopération

OBJECTIFS D'IMPACTS

Objectif final d'impact (horizon 3 ans) : définir une offre de service commune aux interlocuteurs identifiés par les acteurs socio-économiques afin de les amener dans une trajectoire régénérative

PLANS D'ACTIONS

Dans 1 an :

- GBM a recensé les structures d'accompagnement des acteurs socio-économiques.
- L'ambition de définir une offre de services commune est partagée collectivement.

Dans 3 ans :

- Les différentes structures conventionnent collectivement afin de clarifier les rôles et interventions de chacun dans l'accompagnement des acteurs socio-économiques vers le régénératif.
- Des formations sont organisées entre structures afin de garantir une posture, un discours communs ainsi qu'une qualité d'accompagnement.

Dans 10 ans : Le modèle a essaimé au-delà de Grand Besançon.

Repère chiffré :

- Nb de structures conventionnés dans la démarche
- Nb de formations inter-structures organisées

LEVIER DE REDIRECTION 2

Construire des parcours permettant d'accompagner un maximum d'acteurs socio-économiques vers des trajectoires régénératives

Ce levier concerne :

sélectionnez jusqu'à 3 mots clés ci-dessous :

2. Nouveaux modèles éco

2. Renoncements

3. Coopération

OBJECTIFS D'IMPACTS

Objectif final d'impact (horizon 3 ans) :

- Un acteur socio-économique qui s'adresse à une structure d'accompagnement est informé, conseillé et accompagné afin d'élargir son spectre de réflexion et y intégrer le régénératif
- Les structures d'accompagnement pratiquent le "aller-vers" les acteurs socio-économiques pour présenter les enjeux du régénératif et proposer des parcours adaptés

PLANS D'ACTIONS

Dans 1 an :

- Grand Besançon Métropole met à disposition des entreprises du territoire un outil d'autodiagnostic sur les enjeux du régénératif.
- Grand Besançon Métropole contribue à l'embarquement des entreprises de son territoire dans la CEC 3 (objectif de 20 acteurs socio-économiques ayant vocation à devenir Ambassadeurs, mobilisables pour la suite - cf. infra).
- Les alumni de la CEC (et d'autres acteurs socio-économiques investis) sont concertés pour l'élaboration des parcours.

Dans 3 ans :

- Grand Besançon Métropole anime un réseau d'ambassadeurs (associations de zones, Alumni CEC, têtes de pont de filières, pôles de compétitivité, Medef, CPME, FFB, EcorSE TP, etc.) au sein du Club Climat pour faire vivre la dynamique régénérative.
- Des parcours "type CEC" permettent aux acteurs socio-économiques de s'engager dans une trajectoire régénérative.
- Grand Besançon complète le dispositif d'accompagnement financier de la Région pour les acteurs socio-économiques non-éligibles.

Dans 10 ans :

- La visée régénérative est partagée et fait consensus sur le territoire
- De nouvelles activités économiques ont émergé des projets de coopération

Repères chiffrés :

- Nb d'autodiagnostic réalisés par des acteurs du territoire
- Nb d'entreprises engagées dans un parcours régénératif
- Nb d'ambassadeurs

LEVIER DE REDIRECTION 3

Intégrer la notion de régénératif dans les objectifs et le fonctionnement de Grand Besançon Métropole

Ce levier concerne :

sélectionnez jusqu'à 3 mots clés ci-dessous :

5. Vivant

5. Social

5. PP internes

OBJECTIFS D'IMPACTS

PLANS D'ACTIONS

Objectif final d'impact (horizon 3 ans) : Les principes du régénératif sont intégrés dans les différents plans et schémas définis par Grand Besançon Métropole.

Dans 1 an :

- Un plan de formation est déployé pour accompagner la montée en compétence des élus et des agents sur le sujet.
- L'organigramme est réinterrogé pour structurer une équipe à même d'engager et conduire le changement de culture de la collectivité.

Dans 3 ans :

- Les principes du régénératif sont intégrés dans les différents plans et schémas définis par Grand Besançon Métropole.
- Grand Besançon Métropole renforce ses compétences et capacités dans les dispositifs qu'elle porte au sein de l'écosystème d'accompagnement.

Dans 6 ans : Grand Besançon anime un atelier aux Assises de la transition énergétique pour inspirer d'autres collectivités sur leur rôle en matière de régénératif.

Dans 10 ans : Le label Territoire Engagé pour la Transition Ecologique de l'Ademe intègre un volet régénératif et Grand Besançon est la première collectivité en France à obtenir la nouvelle 6e étoile.

Repères chiffrés : Les feuilles de route régénératives des élus et le projet d'administration régénératif sont finalisés.

LEVIER DE REDIRECTION 4

Conclure avec les acteurs socio-économiques volontaires des contrats d'engagement qui formalisent à la fois leur contribution aux objectifs de transformation écologique et économique du territoire, et les modalités d'accompagnement que la collectivité peut leur apporter pour atteindre ces objectifs.

Ce levier concerne :

sélectionnez jusqu'à 3 mots clés ci-dessous :

3. Coopération

3. Territoire

5. PP externes

OBJECTIFS D'IMPACTS

Objectif final d'impact (horizon 6 ans) : Grand Besançon a conclu des contrats d'engagements avec les acteurs socio-économiques engagés, notamment dans le cadre du Club Climat, avec un impact visible des réalisations dans le pilotage de la trajectoire du territoire

PLANS D'ACTIONS

Dans 1 an :

- Grand Besançon propose un cadre de contractualisation aux acteurs socio-économiques volontaires formalisant les contributions et engagements respectifs en faveur de la régénération du territoire

Dans 3 ans :

- Grand Besançon est montée en puissance s'agissant des contreparties à apporter dans les contrats d'engagement
- Une 20aine de contrats sont signés et opérants

Dans 6 ans :

- Une 50aine de contrats sont signés et opérants
- De premiers résultats sont mesurables et peuvent être attribués aux acteurs socio-économiques concernés

Repères chiffrés :

- Nb de contrats d'engagement signés

LEVIER DE REDIRECTION 5

Susciter et renforcer les collaborations et les dynamiques de coopération avec les acteurs publics comme privés au service d'un territoire régénératif

Ce levier concerne :

sélectionnez jusqu'à 3 mots clés ci-dessous :

3. Coopération

3. Territoire

5. PP externes

OBJECTIFS D'IMPACTS

Objectif final d'impact (horizon 6 ans) : Grand Besançon se fédère avec d'autres territoires et/ou les acteurs des filières pour mener des projets coopératifs au service de sa trajectoire régénérative.

PLANS D'ACTIONS

Dans 1 an :

- Grand Besançon identifie les domaines pour lesquels la coopération est indispensable à l'atteinte de ses objectifs (préservation des ressources, mobilités durables, rénovation du bâti, souveraineté alimentaire, réindustrialisation, économie circulaire...).
- Grand Besançon a identifié les thématiques qui méritent d'être travaillées à une échelle supra-territoriale.

Dans 3 ans : Grand Besançon propose à ses partenaires de formaliser, lorsque cela est nécessaire, un cadre de coopération pour les domaines identifiés.

Dans 6 ans : Les territoires de projets sont opérants (et dotés chacun d'une instance de gouvernance, de feuilles de route et d'une animation).

Dans 10 ans : Grand Besançon travaille à une échelle bio-régionale/territoriale sur chaque activité dont la régénération justifie d'agir à cette échelle.

Repères chiffrés :

- Nb d'espaces de coopération

LEVIER DE REDIRECTION 6

Faire participer les acteurs socio-économiques au suivi de la feuille de route régénérative du territoire et à sa gouvernance

Ce levier concerne :

5. Indicateurs extra F

OBJECTIFS D'IMPACTS

PLANS D'ACTIONS

sélectionnez jusqu'à 3 mots clés ci-dessous :

3. Coopération

3. Impact

Objectif final d'impact (horizon 3 ans) : Grand Besançon Métropole sait s'appuyer sur des acteurs socio-économiques investis et engagés dans son Club Climat pour nourrir l'élaboration, piloter et évaluer ses politiques publiques

Dans 1 an :

- Les services de Grand Besançon contribuent à faire rentrer au Club Climat les acteurs socio-économiques avec lesquels ils ont des habitudes de travail.
- Les agents qui animent des communautés d'acteurs sont formés sur les thématiques des coopérations et de la gouvernance partagée.

Dans 3 ans :

- Grand Besançon anime des temps de partage et d'échanges avec le réseau d'Ambassadeurs pour leur présenter ses compétences et sujets d'actualité.
- Grand Besançon organise des temps privilégiés avec le réseau d'Ambassadeurs pour maintenir l'engagement de ses membre sur le long terme.
- L'animation de communautés thématiques au sein du Club Climat est institutionnalisée (les "clubs dans le club").

Dans 10 ans :

- Les acteurs socio-économiques du territoire et les entreprises volontaires sont mobilisées dans la construction des plans et schémas de la collectivité.
- Les sphères publiques et privées se connaissent suffisamment pour se renforcer mutuellement.

Repères chiffrés :

- Nb de membres du Club Climat.
- Nb de saisines pour contribuer à l'élaboration des politiques publiques de la collectivité.

MOBILISATION ECOSYSTEME

La mobilisation de l'écosystème est au coeur de la feuille de route de Grand Besançon. Celle-ci se fonde en effet sur la conviction que la préservation et le renforcement de l'habitabilité du territoire résulteront d'un travail conjoint de l'action publique et d'acteurs privés engagés, poursuivants des objectifs communs.

CEC 2025 - Feuille de route GBM

	1	2	3	4	
Leviers de redirection	Faciliter les coopérations entre les principales structures de l'accompagnement des acteurs socio-économiques (Région, Ademe, AER, consulaires, Pôle Energie, CEC BFC...)	Construire des parcours permettant d'accompagner un maximum d'acteurs socio-économiques vers des trajectoires régénératives	Intégrer la notion de régénératif dans les objectifs et le fonctionnement de GBM	Conclure avec les acteurs socio-économiques volontaires des contrats d'engagement qui formalisent à la fois leur contribution aux objectifs de transformation écologique et économique du territoire, et les modalités d'accompagnement que la collectivité peut leur apporter pour atteindre ces objectifs.	Susciter et renforcer les dynamiques de coopération avec les publics comme partenaires de la démarche régénérative
Objectif final d'impact	Définir une offre de service commune aux interlocuteurs identifiés par les acteurs socio-économiques afin de les amener dans une trajectoire régénérative	Un acteur socio-économique qui s'adresse à une structure d'accompagnement est informé, conseillé et accompagné afin d'élargir son spectre de réflexion et y intégrer le régénératif. Les structures d'accompagnement pratiquent le "aller-vers" les acteurs socio-économiques pour présenter les enjeux du régénératif et proposer des parcours adaptés	Les principes du régénératif sont intégrés dans les différents plans et schémas définis par Grand Besançon Métropole.	GBM a conclu des contrats d'engagements avec les acteurs socio-économiques engagés, notamment dans le cadre du Club Climat, avec un impact visible des réalisations dans le pilotage de la trajectoire du territoire	GBM se fédère avec les acteurs des filières pour développer des coopérations au service d'une trajectoire régénérative
A 1 an	GBM a recensé les structures d'accompagnement des acteurs socio-économiques. L'ambition de définir une offre de services commune est partagée collectivement.	GBM met à disposition des entreprises du territoire un outil d'autodiagnostic sur les enjeux du régénératif. GBM contribue à l'embarquement des entreprises de son territoire dans la CEC 3 (objectif de 20 acteurs socio-économiques ayant vocation à devenir Ambassadeurs, mobilisables pour la suite - cf. infra). Les alumnis de la CEC (et d'autres acteurs socio-économiques investis) sont concertés pour l'élaboration des parcours.	Un plan de formation est déployé pour accompagner la montée en compétence des élus et des agents sur le sujet. L'organigramme est réinterrogé pour structurer une équipe à même d'engager et conduire le changement de culture de la collectivité	GBM propose un cadre de contractualisation aux acteurs socio-économiques volontaires formalisant les contributions et engagements respectifs en faveur de la régénération du territoire	GBM identifie les acteurs de la coopération est-ouest. Les objectifs (présence de filières durables, rénovation alimentaire, réinsertion circulaire...). GBM a identifié des acteurs à travailler
A 3 ans	Les différentes structures conventionnent collectivement afin de clarifier les rôles et interventions de chacun dans l'accompagnement des acteurs socio-économiques vers le régénératif. Des formations sont organisées entre structures afin de garantir une posture, un discours communs ainsi qu'une qualité d'accompagnement	GBM anime un réseau d'ambassadeurs (associations de zones, Alumnis CEC, têtes de pont de filières, pôles de compétitivité, Medef, CPME, FFB, EcorSE TP, etc.) au sein du Club Climat pour faire vivre la dynamique régénérative. Des parcours "type CEC" permettent aux acteurs socio-économiques de s'engager dans une trajectoire régénérative. GBM complète le dispositif d'accompagnement financier de la Région pour les acteurs socio-économiques non-éligibles.	Les principes du régénératif sont intégrés dans les différents plans et schémas définis par GBM. GBM renforce ses compétences et capacités dans les dispositifs qu'elle porte au sein de l'écosystème d'accompagnement	GBM est montée en puissance s'agissant des contreparties à apporter dans les contrats d'engagement. Une 20aine de contrats sont signés et opérants	GBM propose à l'ensemble des acteurs de la coopération est-ouest de travailler ensemble lorsque cela est pertinent pour la coopération
A 6 ans			GBM anime un atelier aux Assises de la transition énergétique pour inspirer d'autres collectivités sur leur rôle en matière de régénératif.	Une 50aine de contrats sont signés et opérants. De premiers résultats sont mesurables et peuvent être attribués aux acteurs socio-économiques concernés	Les territoires de coopération est-ouest de chacun d'une initiative de feuilles de route
A 10 ans	Le modèle a essaimé au-delà de GBM	La visée régénérative est partagée et fait consensus sur le territoire. De nouvelles activités économiques ont émergé des projets de coopération	Le label Territoire Engagé pour la Transition Ecologique de l'Ademe intègre un volet régénératif et GBM est la première collectivité en France à obtenir la nouvelle 6e étoile.		GBM travaille à l'échelle territoriale sur la coopération est-ouest pour la régénération juste
Repère chiffré	Nb de structures conventionnées dans la démarche Nb de formations inter-structures organisées	Nb d'autodiagnostic réalisés par des acteurs du territoire Nb d'entreprises engagées dans un parcours régénératif Nb d'ambassadeurs	Les feuilles de route régénératives des élus et le projet d'administration régénératif sont finalisés.	Nb de contrats d'engagement signés	Nb d'espaces de coopération